



NOTE COVID-19 -/- AGREF

En ces temps troublés, l'AGREF et son comité resteront opérationnels.

Dans nos locaux, par mail, par téléphone nous restons tous à votre disposition et nous souhaitons vous accompagner au mieux pour vous aider et être à la hauteur des inquiétudes que vous pouvez rencontrer.

Face à cette période de pandémie de COVID-19, l'AGREF est consciente des difficultés auxquelles vous pouvez être confrontés au quotidien mais nous sommes tous concernés et devons agir ensemble pour préserver la santé de chacun.

Cette inquiétude légitime porte également, par le nombre important d'appels reçus, sur la possibilité ou non de travailler, comment pouvoir maintenir nos parcours et comment les entretenir pour limiter les conséquences non négligeables, sans prendre de risques.

Tout d'abord, et pour répondre à certaines interrogations et conformément aux mesures annoncées dès samedi dernier, tous les lieux recevant du public doivent restés fermés, impliquant donc la fermeture intégrale de toutes les installations des golfs à la clientèle jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, il ne nous est pas interdit de continuer à travailler pour entretenir le terrain et le décret du 17 Mars 2020 nous en donne la possibilité en autorisant les trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés en vous munissant d'une attestation que vous pouvez télécharger sur le site du Ministère de l'Intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr>) et d'une attestation établie par votre employeur.

La continuité de notre activité professionnelle pour un entretien même à minima **est essentielle pour assurer la pérennité des surfaces de jeu** afin de proposer à notre clientèle de pratiquer le golf dans des conditions de jeu conventionnelles dès que l'autorisation nous en sera donnée et **de ne pas prendre le risque de nous infliger une double peine en retardant l'ouverture de plusieurs semaines pour une remise en état surtout en période de pousse végétative où l'entretien est capital.**

Pour cela, il est primordial qu'une nouvelle organisation soit effective et qu'une procédure adaptée soit mise place et expliquée à tous vos collaborateurs.

Cette dernière doit **impérativement préserver la santé de chacun**, doit spécifier les mesures de non confinement mises en oeuvre, prévoir des horaires de travail spécifiques et décalés afin d'éviter le croisement des équipes qui doivent être réduites (4 personnes maximum en même temps), éviter tout croisement en un même lieu tels que les vestiaires, réfectoire, locaux sanitaires et techniques, et dans tous les cas avec le maintien d'une barrière sanitaire. **Etablir impérativement un planning de présence d'équipes distinctes** avec une organisation matin et après-midi, des heures de déjeuner ajustées pour ne pas créer de rassemblement de plus de 5 personnes avec un nettoyage systématique après les passages et l'aération du réfectoire et en privilégiant le déjeuner en dehors de l'entreprise pour l'équipe d'après-midi.

Il faut mettre à disposition les équipements de protection individuelle tels que les gants en latex, les masques de protection temporaire, les produits désinfectants ménagers et insister pour que chacun désinfecte les sanitaires, les poignées de portes, les interrupteurs, les volants et leviers de commandes de tous les véhicules... et se laver les mains régulièrement et bien évidemment éviter tous contacts tactiles et directs. Et en cas de fièvre ou de signes d'infections respiratoires, il convient d'appeler le 15 et de ne pas se rendre au travail.

Pour l'entretien des zones engazonnées, chacun de vous saura ce qu'il doit privilégier, comme les tontes, les travaux mécaniques, les traitements phytopharmaceutiques en cas de problèmes sanitaires fréquents à cette époque de l'année. Mettons à profit ces moments inhabituels où le temps nous est donné, sans fréquentation, et où les délais de rentrée ne sont plus une contrainte afin d'avoir ainsi des parcours prêts à accueillir du jour au lendemain la clientèle et reprendre notre activité dans des conditions optimum pour les pratiquants.

Beaucoup d'entre vous seront confrontés à des difficultés dans leurs structures, n'hésitez pas à nous contacter, notre objectif principal est de continuer à vous tenir informés au fur et à mesure des évolutions, à vous assurer une information, un conseil, des préconisations, échanger et privilégier un lien professionnel entre vous et votre association.

Nous restons joignables par téléphone ou email aux coordonnées habituelles.

Les décisions prises aujourd'hui influenceront indiscutablement l'état de votre parcours. La réussite n'en sera que plus belle lors de la réouverture.

Mais avant tout, prenez bien soin de vous et de vos proches en respectant toutes les consignes de sécurité.

Gardons le contact, bon courage à tous.

L'AGREF



ENTRETIEN A MINIMA A COURTE ECHEANCE

CONSIGNES A RESPECTER	TRAVAIL A EFFECTUER EN PRIORITE						
Personnel d'entretien du terrain	GREENS		FAIRWAYS	DEPARTS	BUNKERS	SEMI ROUGHS	ROUGHS
	NORD	SUD					
<ul style="list-style-type: none"> . Respect des distances de sécurité. . Mise à disposition des savons et produits de désinfection. . Port du masque obligatoire (si disponible). . Désinfection des mains à l'arrivée dans les locaux. . Prévoir un seul opérateur par machine. . Prévoir si possible le même opérateur sur la même machine. . Accès aux vestiaires et au réfectoire en nombre limité et avec une barrière sanitaire. . Désinfections régulières des poignées de portes. . Ne pas mettre les mains sur le visage. . 2 personnes au moins présentes simultanément sur site par sécurité. . Moyen de communication adapté aux personnes isolées (ETI). 	1 - Tonte 2 x / semaine.	1 - Tonte 3 x / semaine.	1 - Tonte 1 x / semaine selon la pousse.	1 - Tonte 1 x / semaine selon la pousse.	Pas d'entretien	1 - Tonte 1 x / 2 semaines selon la pousse.	1 - Tonte 1 x / 3 semaines. selon la pousse.
	2 - Remonter la hauteur de tonte à 5 mm.			Enlever les boules pour gagner du temps.			
	3 - S'assurer de l'arrosage en période sèche.						
	4 - Protection sanitaire contre les maladies (Certiphyto Décideur et Applicateur)						
	5 - Ne pas fertiliser.						
Lors de l'utilisation du matériel							
<ul style="list-style-type: none"> . Utilisation de la machine par un seul opérateur. . Désinfection de la machine avec un virucide. 							